

DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME

Commission locale d'information auprès des centrales nucléaires de Paluel et Penly – Séance plénière

15 octobre 2014 – Saint-Martin-en-Campagne

Compte-rendu

approuvé en séance plénière du 6 novembre 2015 à Cany-Barville

Sommaire

Ouverture.....	4
Serge BOULANGER.....	4
Fonctionnement de la CLIN Paluel-Penly.....	6
• Cadre réglementaire.....	6
Mathieu ESTEVAO.....	6
Frédéric WEISZ.....	6
Alain CORREA.....	6
• Composition.....	7
• Activité 2013 de la CLIN des centrales de Paluel et Penly.....	7
Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2014.....	9
Claude BARBAY.....	9
Agnès THIOU.....	9
Composition et désignation de la CLIN Paluel-Penly.....	10
Élection du nouveau bureau de la CLIN Paluel-Penly.....	10
• Mode électoral.....	10
• Composition actuelle du bureau.....	10
• Collège des élus.....	10
• Collège des associations.....	11
• Collège des personnes qualifiées.....	11
Désignation à l'ANCCLI.....	12
Proposition de modification de la composition de la CLIN.....	12
• Proposition de mise en place de suppléance.....	12
• Echanges.....	13
Jany LONCHAY.....	13
• Proposition d'élargissement de la composition de la CLIN.....	13
Actualités des CNPE.....	15
Site de Penly.....	15
Alban VERBECKE.....	15
Echanges.....	15
Site de Paluel.....	16
Echanges.....	17
Guillaume BOUYT.....	18
Gérard COLIN.....	18
L'astreinte communication dans les CNPE.....	19
• L'organisation de l'astreinte communication.....	19
• Les moyens de communication.....	19
Echanges.....	19
Michel MEYNIER.....	21
Système d'autorisation interne.....	21
Laurent JAVELLE.....	21
Echanges.....	22
Gérard COLIN.....	24
Présentation des rapports sur la sûreté et la radioprotection des installations nucléaires de Penly et de Paluel.....	26
Dispositions prises en matière de sûreté nucléaire.....	26
Dispositions prises en matière de radioprotection.....	26
• Définitions.....	26
• Résultats.....	26
Événements survenus sur les installations en 2013.....	27

• CNPE Penly	27
• CNPE Paluel	27
Rejets dans l'environnement en 2013	28
Gestion des matières et déchets radioactifs.....	28
Actions en matière de transparence et d'information	29
Echanges	29
Bilan annuel du contrôle de l'ASN en 2013 pour les centrales de Paluel et Penly.....	31
Présentation de l'ASN	31
• Cadre général	31
• Missions	31
• Organisation	31
La division de Caen de l'ASN	31
Les suites de l'accident de Fukushima	32
La centrale EDF de Penly	33
• Bilan 2013	33
• Priorités pour 2014	33
La centrale EDF de Paluel	33
• Bilan 2013	33
• Priorités pour 2014	34
• Inspection de revue de Paluel	34
L'information et la consultation du public.....	34
Echanges	35

Ouverture

Serge BOULANGER

Président de la Commission locale d'information nucléaire (CLIN), conseiller général de Seine-Maritime et maire de Longueville-sur-Scie

Bonjour à tous et merci de votre présence.

Je remercie la communauté de communes de Petit Caux et son Président, M. Martin, d'accueillir notre séance plénière. Suite aux dernières élections municipales, la composition de la CLIN a dû être modifiée par le président du Département. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres de cette commission et comme nous devons également constituer un nouveau bureau, nous faisons appel à vos candidatures.

Les missions principales des CLIN sont le suivi, l'information et la concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. La CLIN des centrales de Paluel et Penly est une instance indépendante d'observation, de vigilance, de réflexion et de débats contradictoires. Elle produit une information aussi objective et intelligible que possible qu'elle diffuse auprès des personnes résidant dans le périmètre des Plans particuliers d'intervention (PPI) et des habitants du département.

Sont excusées pour cette séance les personnes suivantes :

- Mme la Directrice générale des services académiques
- M. DORE, ordre des pharmaciens
- M. HELOURY, conseiller général du canton de St-Valéry-en-Caux
- Mme HUREL, députée
- M. PICARD, conseiller général du canton d'Envermeu
- M. ROUZIES, représentant de l'Union fédérale de consommateurs (UFC) Que choisir - Rouen
- M. TAILLEFER, Communauté de Commune du canton de Valmont.
- Mme MEIER, directrice du Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACED-PC)
- Lieutenant-colonel Jean-Marc PARIS, chef du groupement Est du Service d'incendie et de secours (SDIS) de Seine-Maritime
- M. BLONDEL, représentant de l'Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO), remplacé par M. Serge GRUNBERG
- M. ROULY, président du Département de Seine-Maritime.

Les membres présents sont :

- Agnès THIOU, chef du service déchets, risques et aménagement foncier au Département de Seine-Maritime
- Mathieu ESTEVAO, responsable de la cellule risques au Département de Seine-Maritime, en charge du pilotage de la CLIN
- Guillaume BOUYT, chef de la division de Caen de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)
- Alban VERBECKE, directeur du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Penly
- José DE CARVALHO, directeur délégué des productions du site de Paluel, remplace Alain MORVAN, directeur du CNPE de Paluel
- Jean-Marie BEURAIN, représentant de la communauté de communes des Monts et Vallées
- Claude LANDAIS, vice-président de l'Association syndicale de l'industrie, du commerce pour l'environnement normand (ASICEN)

- Lieutenant-Colonel Félix, adjoint à la division des opérations du groupement de gendarmerie de la Seine-Maritime, en charge du suivi des questions de sécurité des centrales nucléaires
- Gérard MOULIN, chef de cabinet de la sous-préfète de l'arrondissement de Dieppe
- Serge GUNBERG, membre du bureau de l'ACRO, remplace Yves BLONDEL
- Claude BARBAY, représentant de France nature environnement (FNE)
- Nicolas LANGLOIS, premier adjoint au maire de Dieppe, remplace le maire de Dieppe
- Frédéric WEISZ, Communauté d'agglomération la Région dieppoise
- Jany LONCHAY, représentante de l'association de la protection de l'environnement de Criel-sur-mer et du Pays d'Yères
- Jérôme Le BOUARD, remplace M. Amaury de SAINT QUENTIN, directeur de l'Agence régionale de santé (ARS) de Haute-Normandie
- Sandrine DEMARQUAY, représentant de l'Institut national de veille sanitaire (INVS)
- Thierry HOUX, représentant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
- Gérard COLIN, président de la communauté de commune de la Côte d'Albâtre
- Dominique BELTRAME, maire adjoint de Paluel, délégué de la communauté de commune de la Côte d'Albâtre
- Jacques CHEVALIER, délégué de la communauté de commune de la Côte d'Albâtre
- Michel MEYNIER, représentant de l'association Ecologie pour la région de Fécamp
- Alain CORREA, représentant du collectif « Stop EPR - ni à Penly ni ailleurs »
- Alain TROUESSIN, vice-président de la communauté de communes Yères et Plateaux, maire de Criel-sur-mer
- Bernard DEFOY, délégué de la communauté de communes de Petit Caux
- Stéphane GODARD, chef de mission sûreté de la centrale de Paluel
- Laurent JAVELLE, chef de mission sûreté et qualité de la centrale de Penly
- Guillaume BOISSEAU, chargé de communication à la centrale de Penly
- Stéphanie SCHNEBELEN, chef de mission communication à la centrale de Penly
- Bernadette MAHE-MACAGNO, chef de mission communication à la centrale de Paluel
- Bruno THUNE, conseiller général du canton de Cany-Barville
- Stéphane RUFFINONI, cabinet du Président du Département de Seine-Maritime
- Caroline LABOUCARIE, directeur de l'environnement au Département de Seine-Maritime.

Fonctionnement de la CLIN Paluel-Penly

● Cadre réglementaire

Mathieu ESTEVAO

Responsable de la cellule risques majeurs, conseil général de Seine-Maritime

L'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI) est une instance qui permet aux Commissions locales d'information (CLI) de se rassembler, d'organiser des réunions, d'échanger sur des problématiques et de partager des informations pour développer la culture du risque au sein des CLI.

Diffusion d'une vidéo de présentation des CLI réalisée par l'ANCCLI

Le fonctionnement des CLI est encadré par la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 sur la Transparence et la sécurité en matière de nucléaire (TSN), transposée en 2012 dans le code de l'environnement. Cette loi définit le rôle, la composition et les missions des CLI. Elle leur donne la légitimité de travailler auprès des exploitants et des pouvoirs publics. Les CLI sont chargées d'une mission de suivi, d'information du public et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. La CLIN des centrales de Paluel-Penly s'est dotée de commissions spéciales chargées de travailler sur la vulgarisation des informations de manière à les rendre accessibles au maximum de personnes, en particulier les habitants des PPI qui rayonnent sur 10 km autour des installations nucléaires.

Serge BOULANGER

La loi du 13 juin 2006 a été transposée en 2012 dans le code de l'environnement, elle sera légèrement modifiée par la loi sur la transition énergétique actuellement discutée au Parlement.

Frédéric WEISZ

Communauté d'agglomération de la Région dieppoise

Ne serait-il pas opportun d'inviter la presse à assister à nos débats afin que ces derniers soient rapportés dans les médias ?

Mathieu ESTEVAO

Aujourd'hui, nous accueillons pour la première fois les nouveaux membres de la CLIN en séance plénière, nous souhaitons donc, en premier lieu, fixer le cadre dans lequel nous allons évoluer. Toutefois, si nous souhaitons ouvrir la commission aux journalistes, il faudra faire évoluer son règlement intérieur. Une fois le nouveau bureau élu, nous veillerons à organiser une réunion pour discuter du règlement intérieur et de l'opportunité pour la CLIN de s'ouvrir au public ou à la presse.

Alain CORREA

Représentant du collectif « stop EPR - ni à Penly ni ailleurs »

Lors d'une séance plénière précédente, au mois d'avril 2012, suite à l'incident de réacteur du 5 avril 2012, notre collectif avait convoqué les médias nationaux, locaux et régionaux. Mais

M. Boulanger avait pris la parole devant les médias en leur disant qu'ils ne pouvaient pas assister à la réunion. Deux ans après, la situation n'a toujours pas évolué.

Serge BOULANGER

La situation a évolué puisqu'en décembre 2012 et 2013, nous avons tenu une réunion publique en présence de la presse.

Alain CORREA

Ces deux types de réunion sont totalement différents. Les propos tenus ne sont pas les mêmes. Suite à l'incident majeur du 5 avril 2012, des éléments intéressants auraient pu être présentés aux journalistes, mais cela n'a pas été possible.

Mathieu ESTEVAO

Nous poursuivons la présentation du fonctionnement des CLI.

● Composition

La CLI est créée sur décision du président du Département, qui la préside ou qui en délègue la présidence. La CLIN de Paluel-Penly est ainsi présidée par M. Boulanger sur délégation de M. Rouly. Le président du Département a le pouvoir de désigner les membres de la commission et de déterminer la durée de leur mandat (conformément au cadre réglementaire).

Chaque CLI est composée de quatre collèges :

- le collège des élus (députés, sénateurs, conseillers généraux, régionaux et municipaux ou représentants des communautés de communes)
- le collège des organisations syndicales
- le collège des associations de protection de l'environnement
- le collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique (membres de la Chambre de commerce et d'industrie – CCI –, du Comité des pêches, du SDIS, de la Chambre des métiers, etc.).

La CLIN des centrales de Paluel et Penly possède un cinquième collège, composé des personnes à voix consultatives : les exploitants, l'ASN et les services de l'Etat compétents en matière d'environnement et d'énergie nucléaire. Ces personnes enrichissent les débats mais ne prennent pas part aux votes.

Réglementairement, la composition d'une CLI doit respecter les quotas suivants :

- au moins 50 % des membres sont des élus
- au moins 10 % des membres appartiennent aux autres collèges.

● Activité 2013 de la CLIN des centrales de Paluel et Penly

En 2013, la CLIN a tenu trois séances plénières, trois réunions de bureau, deux commissions communication, quatre commissions techniques et une réunion publique d'information.

Les commissions techniques et communication ont pour objectif d'approfondir des sujets choisis par les membres de la CLIN. Leurs travaux sont ensuite présentés en séance plénière et des orientations sont actées. Ces deux commissions sont ouvertes à l'ensemble des membres de la CLIN, qui reçoivent régulièrement des invitations pour participer à ces réunions de travail.

Par ailleurs, depuis 2012, une réunion publique d'information est organisée chaque année sur un thème choisi collégialement. Nous allons poursuivre dans cette voie puisque la loi sur la transition énergétique, adoptée en première lecture le 14 octobre 2014, oblige à présent les CLI à adopter ce mode de fonctionnement.

En 2013, la CLIN de Paluel-Penly a réalisé les travaux suivants :

- la rédaction d'une lettre d'information, le *CLIN infos* (qui paraît deux fois par an), éditée à 23 000 exemplaires et diffusée auprès des habitants des zones dépendant d'un PPI
- le suivi des Evaluations Complémentaires de Sûreté (ECS) préconisées par l'ASN suite à l'accident nucléaire de Fukushima
- la supervision de la mise en place de la Force d'action rapide nucléaire (FARN).

En outre, le projet de suivi environnemental complémentaire et indépendant, mené depuis 2009, a abouti, en 2013, à la validation d'un plan de surveillance et à la réalisation d'analyses complémentaires radiobiologiques. Les premiers résultats seront prochainement présentés en séance plénière. De plus, la CLIN a créé un site extranet sécurisé comportant des documents mis à disposition des membres de la CLIN par les exploitants.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2014

Mathieu ESTEVAO

Certaines remarques, formulées par les représentants de la centrale nucléaire de Paluel et par M. Correa, ont été intégrées au Procès-verbal (PV). Le document corrigé vous a été transmis et nous n'avons pas reçu de nouvelles remarques depuis.

Alain CORREA

En réponse à une interrogation formulée lors de la séance, j'avais précisé que j'étais l'auteur des prises de vue et pourquoi je le faisais, mais cela n'apparaît pas dans le PV.

Mathieu ESTEVAO

Cette remarque concerne la réunion publique. Dans le PV de la séance plénière du 19 février 2014, j'ai intégré le changement de nom que vous avez demandé concernant l'initiative de la recherche du rédacteur de verbatim : votre nom remplace celui de Michel MEYNIER.

Alain CORREA

Seules certaines remarques ont été intégrées au compte-rendu de la réunion publique, adopté le 19 février 2014.

Agnès THIOU

M. Dubus avait considéré que certaines remarques n'étaient pas essentielles.

Mathieu ESTEVAO

Le compte-rendu de la réunion publique n'est pas réglementaire.

Agnès THIOU

Il s'agit seulement d'une retranscription.

Claude BARBAY

France nature environnement

Les membres de notre CLIN sont régulièrement sollicités par l'ANCCLI pour réaliser des travaux.

Mathieu ESTEVAO

Nous reviendrons sur ce sujet au cours de la réunion.

Agnès THIOU

Chef du service déchets, risques et aménagement foncier au Conseil général de Seine-Maritime,

Nous souhaitons faire une brève présentation du fonctionnement de la CLIN à l'intention des nouveaux membres. Par ailleurs, le rapport d'activité de la CLIN est disponible sur notre extranet.

Composition et désignation de la CLIN Paluel-Penly

Élection du nouveau bureau de la CLIN Paluel-Penly

● Mode électoral

Agnès THIOU

Nous devons procéder à l'élection du nouveau bureau de la CLIN. Selon le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux CLI, le bureau doit être élu en séance plénière. En effet, suite aux élections municipales et communautaires, certains membres du bureau ont perdu leur mandat électif. Seuls ces derniers doivent être renouvelés aujourd'hui. En outre, un membre du bureau, appartenant au collège associatif, a démissionné. Par ailleurs, un poste de suppléant est toujours vacant au sein du collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique.

Le vote, pour l'élection des membres du bureau, a lieu au sein de chaque collège : chaque collège élit ses représentants au sein du bureau.

● Composition actuelle du bureau

Le bureau de la CLIN est actuellement composé de la façon suivante :

- le président de la CLIN et le vice-président (suppléant)
- trois membres titulaires et trois membres suppléants du collège des élus
- un membre titulaire et un membre suppléant du collège des associations
- un membre titulaire et un membre suppléant du collège des organisations syndicales
- un membre titulaire et un membre suppléant du collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique.

● Collège des élus

Trois postes sont vacants pour représenter le collège des élus au sein du bureau, car M. Christian Lapena, M. Patrick Martin et M. Daniel Joffroy ne sont plus membres de la CLIN. Par ailleurs, nous vous proposons que les deux territoires (Paluel et Penly) soient représentés au bureau. Actuellement, seul M. Jean-Pierre Cacheux, délégué de la communauté de commune de Petit Caux, a formulé le souhait de siéger au sein du bureau. D'autres personnes souhaitent se présenter aujourd'hui :

- M. Weisz, Communauté d'agglomération la Région dieppoise
- M. Beltrame, maire adjoint de Paluel, délégué de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre.

M. Beltrame représenterait le territoire de Paluel, M. Cacheux, celui de Penly, et M. Weisz représenterait la région dieppoise au sein du bureau. Si aucune autre personne ne souhaite présenter sa candidature, je vous propose de mettre au vote ces trois candidatures.

Mathieu ESTEVAO

Actuellement les membres titulaires du bureau sont :

- Mme HUREL, députée
- M. JUMEL, représentant du Département de Seine-Maritime.

Monsieur Jacky Héloury, représentant du Département de Seine-Maritime, est membre suppléant.

M. Weisz pourrait remplacer M. Lapena en tant que membre suppléant. M. Beltrame pourrait être membre titulaire, et M. Cacheux membre suppléant.

Claude BARBAY

Ces personnes peuvent-elles nous assurer qu'elles siégeront effectivement au bureau ?

Serge BOULANGER

En effet, par le passé, certains membres du bureau n'y ont jamais siégé. Nous espérons que ces nouveaux membres s'intéresseront à nos travaux.

Claude BARBAY

Aucun d'entre nous n'a le don d'ubiquité. Nous sommes parfois contraints de choisir entre plusieurs obligations. Il faut donc éviter de prendre trop d'engagements.

Serge BOULANGER

Nous procédons au vote pour élire :

- M. Weisz comme suppléant de M. JUMEL
- M. BELTRAME comme membre titulaire et M. CACHEUX comme son suppléant.

Sans opposition, ni abstention, je considère que cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Agnès THIOU

Les titulaires et les suppléants peuvent assister au bureau. En cas de vote, le suppléant peut participer au scrutin seulement si le membre titulaire est absent.

● Collège des associations

Dans le collège des associations, Yves Blondel, représentant de l'ACRO, est membre titulaire du bureau, mais Freddy Courtin, membre suppléant, a démissionné. M. Correa propose sa candidature pour le remplacer. Sans autre proposition, nous procédons au vote.

Serge BOULANGER

Sans opposition, ni abstention, M. Correa est élu à l'unanimité.

● Collège des personnes qualifiées

Agnès THIOU

Au sein du collège des personnes qualifiées, Nicolas Dore, représentant du conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'officine de Haute-Normandie est membre titulaire du bureau. Le poste de suppléant est vacant. Quel membre du collège des personnes qualifiées souhaite-t-il porter sa candidature ?

Claude BARBAY

Je soutiens la candidature de Claude Landais, même s'il ne se porte pas volontaire, car il est important qu'un membre du bureau connaisse le risque industriel.

Agnès THIOU

En général, le bureau se réunit deux à trois fois par an à Dieppe, pour préparer les séances plénières.

Claude LANDAIS

Dans ces conditions, je propose ma candidature.

Agnès THIOU

Merci.

Serge BOULANGER

Sans opposition, ni abstention, M. Landais est élu à l'unanimité.

Désignation à l'ANCCLI

Agnès THIOU

Quatre représentants de la CLIN des centrales de Paluel et Penly siègent à l'assemblée générale de l'ANCCLI :

- M. Boulanger
- M. Colin
- M. Blondel
- M. Sobecki.

Ces quatre membres sont reconduits pour représenter notre commission au sein de l'assemblée générale de l'ANCCLI qui se réunira le 28 novembre prochain.

Claude BARBAY

Cette composition manque de mixité (homme/femme).

Mathieu ESTEVAO

M. Boulanger a mandaté certains membres de notre commission pour participer à des groupes de travail nationaux de l'ANCCLI :

- groupe de travail sur les déchets (M. CORREA)
- groupe de travail sur les réexamens de sûreté
- groupe de travail sur le post-accidentel.

Les membres de la CLIN sont régulièrement sollicités par l'ANCCLI pour participer à des réunions de travail à Paris. Ces dernières rassemblent des chargés de missions et des membres de CLI, mais surtout des experts. Y participer permet donc de monter en compétences et de développer notre culture du risque.

Proposition de modification de la composition de la CLIN

- Proposition de mise en place de suppléance

Agnès THIOU

La CLIN Paluel-Penly est actuellement composée de :

- 21 membres représentant le collège des élus
- six membres représentant le collège des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement
- cinq membres représentant les organisations syndicales
- neuf membres représentant les personnes qualifiées.

Cette composition a pour objectif de représenter une pluralité d'opinions afin de débattre de manière constructive avec les exploitants et les pouvoirs publics. Cependant, nous avons constaté un faible taux de présence des membres lors des séances. À la demande du collège associatif, nous vous proposons donc de demander à Nicolas Rouly de désigner un suppléant pour chaque membre de la CLIN.

Avez-vous des questions ?

● Echanges

Claude BARBAY

J'appuie cette proposition, car, par exemple, demain, je suis convoqué à quatre réunions différentes. Il est toujours dommage d'être régulièrement obligé de s'excuser. Il est pourtant essentiel de discuter, de débattre, d'être informé, d'avoir connaissance des rapports et des propos des exploitants.

Serge BOULANGER

Le remaniement de la CLIN nous donne l'occasion de répondre à la demande du collègue associatif.

Mathieu ESTEVAO

Cette proposition émane du collègue associatif mais nous proposons la mise en place d'une suppléance pour l'ensemble des membres de la commission. Chaque membre pourra proposer un suppléant qui sera ensuite validé par le président du Département.

Agnès THIOU

Si cette proposition est retenue, le président du Département adressera un courrier à chaque structure pour qu'elle désigne un suppléant. Nous devons attendre toutes les réponses avant d'établir la composition complète de la CLIN. Un arrêté précisera alors l'ensemble des désignations.

Serge BOULANGER

Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?

Sans opposition, ni abstention, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Jany LONCHAY

Représentante de l'association de la protection de l'environnement de Criel-sur-mer et du Pays d'Yères

Vous aviez déjà demandé aux associations de désigner des suppléants.

Mathieu ESTEVAO

Suite à la démission de M. Courtin, nous avons demandé au président de votre association de réfléchir à la nomination d'un titulaire et d'un suppléant. Le collectif « Stop EPR » nous a également, par anticipation, transmis le nom d'un suppléant.

● Proposition d'élargissement de la composition de la CLIN

Agnès THIOU

Depuis la mise en conformité de la CLIN en 2009, les maires des communes appartenant aux périmètres PPI sont représentés par leurs délégués communautaires. Nous vous proposons aujourd'hui d'élargir la composition de la CLIN en intégrant les maires des communes d'implantation des Installations nucléaires de base (INB), c'est-à-dire les maires de Paluel, de Penly et de Saint-Martin-en-Campagne. En effet, ces derniers disposent d'informations qui pourraient enrichir nos débats. Si cette proposition était adoptée, les quotas relatifs à la composition des CLI seraient toujours respectés.

Serge BOULANGER

Sans opposition, ni abstention, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mathieu ESTEVAO

Les communautés de communes de la Côte d'Albâtre et du Petit Caux avaient déjà désigné, en 2014, les maires des communes d'implantation des INB. Si les maires sont désignés pour représenter les communes, les communautés de communes devront désigner d'autres représentants.

Dominique BELTRAME

Je suis seulement adjoint au maire de Paluel.

Serge BOULANGER

M. Beltrame, si vous demeurez représentant de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, Paluel aura deux représentants à la CLIN. Cette communauté de communes doit donc juger si elle favorise la représentation de Paluel. Toutefois, M. Beltrame pourrait rester membre de la CLIN en tant que représentant de sa commune.

Actualités des CNPE

Site de Penly

Alban VERBECKE

Directeur du CNPE de Penly

L'année 2014 est l'année la plus chargée en programme de maintenance que la centrale de Penly ait connu depuis sa mise en service. L'année a en effet été marquée par une Visite décennale (VD) de la tranche 2 qui a duré 110 jours et une Visite partielle (VP) en cours de réalisation (le rechargement de l'installation en combustible aura lieu d'ici une semaine). Ce programme important a coûté environ 40 millions d'euros pour la VD et 25 millions d'euros pour la VP. Par ailleurs, notre ambition est de redistribuer 25 % des activités de maintenance sur les industries de proximité du département.

L'année 2014 a été riche en activité pour la centrale de Penly, non seulement en termes de maintenance, mais aussi en événements (sans gravité néanmoins). Nous avons, à plusieurs reprises, fait appel aux pompiers au mois de septembre. Au total, l'ensemble du site de Penly est équipé de 6 000 à 7 000 capteurs de détection d'incendie. Nous avons détecté six départs de feu potentiels, mais non avérés, liés à des défaillances de capteur, des échauffements de pallier sur des pompes ou à des dégagements de poussières. Dès qu'une alarme se déclenche, nous appelons systématiquement les pompiers. Nous réalisons ensuite le diagnostic de la situation, et dans la majorité des cas, nous avons diagnostiqué une problématique de capteur.

Le taux d'accidents du travail, sur le site de Penly, reste assez élevé : cinq accidents pour un million d'heures travaillées (la moyenne du parc nucléaire est de trois accidents par million d'heures travaillées). Deux tiers des accidents sont des accidents dits « de plain-pied » (chute en marchant, en montant un escalier, etc.), les autres accidents ont lieu en réalisant des activités.

À ce jour, nous avons déclaré 16 événements concernant la sûreté, comme en 2013. Le pilotage des réacteurs a été moins performant en 2014 qu'en 2013. En fin d'année, nous ferons un compte rendu complet de l'ensemble des événements.

Echanges

Alain CORREA

80 % de la maintenance des centrales nucléaires est réalisée par des sous-traitants. Comptez-vous corriger ce chiffre en affectant du personnel EDF pour réaliser 100 % de ces tâches ?

Alban VERBECKE

Notre ambition est de confier une grande partie des opérations de maintenance à des entreprises locales. Il est impossible que les salariés d'EDF accomplissent toutes les activités de maintenance, car ces dernières sont très complexes et demandent une grande expertise professionnelle.

Alain CORREA

Les salariés d'EDF ne sont-ils pas assez compétents ?

Alban VERBECKE

Certaines opérations spécifiques (le pilotage des réacteurs, les mouvements d'eau, les automatismes, etc.) font partie du cœur de métier d'EDF. Nos salariés les réalisent donc en quasi-totalité. En revanche, la mécanique lourde, la chaudronnerie ou encore les domaines d'expertises d'AREVA, d'ALSTOM ou de JEUMONT nécessitent un grand professionnalisme. Il faudrait beaucoup investir en ressources et en compétences pour atteindre le même niveau. Par ailleurs, nous réinternalisons certaines activités où nous avons estimé que nos prestataires pouvaient être en difficulté.

Claude BARBAY

Le problème est que les prestataires n'ont pas la connaissance du terrain. Je vous incite donc à prendre contact avec les industriels de la pétrochimie ou de la chimie, car ils prennent des voies intéressantes, sans réinternaliser toutes les activités. L'externalisation comme l'internalisation d'activités présente des inconvénients, mais vous avez conscience des problèmes à corriger.

Alban VERBECKE

Nous en sommes conscients et nous travaillons sur le sujet. Par exemple, plus de 225 jeunes gens ont été embauchés à Paluel et 45 à Penly l'an dernier pour assurer le transfert des compétences. Même dans le domaine de la surveillance, il faut connaître le geste professionnel et le métier.

Site de Paluel

José DE CARVALHO Directeur délégué des productions du CNPE de Paluel

L'actualité du CNPE de Paluel est marquée par la fin de l'arrêt pour simple rechargement de l'unité de production n° 4. Les résultats du site, en termes de production, sont excellents : nous avons réalisé cet arrêt avec trois jours d'avance sur le planning contractualisé avec la division production nucléaire du parc. Nous affichons également de très bons résultats en matière de radioprotection, de sécurité des intervenants et du respect du budget autorisé pour réaliser l'arrêt.

Actuellement, les quatre unités de production sont en fonctionnement. Le week-end prochain, nous arrêterons l'unité de production n° 1 pendant 30 jours, pour un simple rechargement. Cette opération clôturera la campagne d'arrêts pour 2014. Dès la fin du mois de janvier 2015, aura lieu une VP de l'unité de production n° 3. Puis, nous aurons la VD (dite « de grand carénage ») de l'unité de production n° 2, qui sera arrêtée pendant plus de 200 jours. Ensuite, aura lieu la VP de l'unité de production n° 1. L'année 2015 sera donc très dense.

En 2013, nous avons embauché 225 jeunes gens. Ils sont en cours de professionnalisation et beaucoup d'entre eux ont rejoint les services de maintenance, car nous avons choisi de réinternaliser certaines de ces activités.

Actuellement, de nombreux chantiers sont en cours sur le site de Paluel : agrandissement de parking, construction de nouveaux bâtiments, installation de bases vie pour nos prestataires, etc. Nous avons pour objectif de finaliser tous ces chantiers avant la VD de la tranche n 2.

Depuis le début de l'année, nos résultats, en matière de sûreté, sont satisfaisants : nous avons déclaré 25 événements à l'ASN. Les progrès réalisés l'an passé, et soulignés par l'ASN, sont donc confirmés et nous nous efforçons de maintenir ce cap. Nos résultats de production

sont également conformes à nos objectifs. Les résultats, en matière de sécurité de radioprotection et d'environnement sont bons. Nous avons réalisé, en outre, l'ensemble des recrutements programmés.

Une inspection de revue aura lieu début novembre 2014 sur le thème de la maintenance et de la maîtrise des arrêts de tranches.

Echanges

Mathieu ESTEVAO

Pouvez-vous expliquer aux nouveaux membres la différence entre sûreté et sécurité ?

José DE CARVALHO

La sécurité des CNPE concerne la sécurité conventionnelle des intervenants (risques de chute, de blessure, etc.). La sûreté concerne les dispositions que nous prenons, sur nos installations, pour protéger le personnel et l'environnement contre tout rejet de matière radioactive.

Frédéric WEISZ

Avez-vous réfléchi aux conditions d'hébergement, de stationnement et de transport des personnels (plus de 2 000 personnes) qui interviendront pour réaliser la VD de l'unité de production n° 2 ?

José DE CARVALHO

Nous avons élaboré des hypothèses de flux entrant de personnes (avec des pics à 3 300 personnes). En fonction de celles-ci, nous avons réaménagé les abords du site pour créer des stationnements. Nous prévoyons également la possibilité de garer des véhicules à proximité du site et de mettre en place des navettes. Nous menons aussi une réflexion avec les communautés environnantes sur les problématiques d'hébergement.

Frédéric WEISZ

Le CNPE de Paluel étant situé aux abords d'un site Natura 2000, n'est-il pas préférable de privilégier l'organisation de navettes à la construction de parking ?

Par ailleurs, avez-vous mené une réflexion sur la transmission des connaissances aux nouvelles générations qui auront à travailler sur le site ?

José DE CARVALHO

Bien sûr. Nous prévoyons des dispositifs d'accompagnement : nous affectons à chaque personne embauchée un compagnon qui lui transmet son savoir. En outre, l'an dernier, nos agents ont bénéficié d'environ 240 000 heures de formation. Par exemple, avant d'être autorisé à piloter le réacteur, un opérateur en salle de commande est formé en continu pendant deux ans.

Alban VERBECKE

Nous avons mis en place une « école métier » : toutes les personnes embauchées reçoivent, pendant six à huit semaines, un savoir commun puis un savoir spécifique. En moyenne, nos salariés bénéficient de cinq semaines de formation par an.

Alain CORREA

En dépit de ces dispositifs, l'incident du 5 avril 2012 a été occasionné par une mauvaise manipulation d'un primo opérateur.

Par ailleurs, une aire de stationnement a été prévue sur le site de Paluel pour permettre aux poids lourds d'attendre, mais je crois que l'ASN n'a pas été informée de la destination précise de cet espace.

José DE CARVALHO

Le service instructeur de ce dossier est la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime et nous répondons aux sollicitations qui nous sont adressées.

Guillaume BOUYT

Chef de division de Caen, ASN

De mémoire, nous avons donné des avis sur deux ou trois dossiers de parkings sur le site de Paluel au cours des derniers mois.

Alain CORREA

Lors des VD sont prévues la rénovation du contrôle de commande et la modernisation des salles de commandes. Vous êtes équipés de simulateurs pour permettre le passage de l'analogique au numérique. Le personnel devra être formé à ce nouveau type de commandes. Comment ces modifications fondamentales dans le pilotage des systèmes sont-elles prises en compte ?

José DE CARVALHO

Nous avons programmé des formations massives des opérateurs. Dès le début de l'année 2015, les automaticiens réalisant la maintenance des nouveaux appareils bénéficieront de plusieurs semaines de formation continue.

Gérard COLIN

Président de la communauté de communes de la Côte d'Albâtre

Notre communauté de communes a beaucoup travaillé avec le CNPE de Paluel sur l'initiative « Albâtre énergie ».

En outre, certains parkings sont situés à l'extérieur de la centrale, je ne vois donc pas l'intérêt de solliciter l'ASN à leur sujet.

Par ailleurs, nous avons consulté nos collègues de Flamanville sur leur gestion de l'accueil des personnels travaillant sur la centrale. Aujourd'hui, contrairement au passé, les personnels ne se déplacent plus avec leur famille.

Dans le cadre d'« Albâtre énergie », nous avons néanmoins réuni l'ensemble des logeurs et des entreprises du territoire. Aujourd'hui, grâce à cette initiative, la communauté de commune de la Côte d'Albâtre et EDF incitent les entreprises locales à participer aux grands carénages sur plusieurs années.

Alban VERBECKE

L'investissement que réalisera EDF en Haute et Basse-Normandie, dans les dix prochaines années, dans le domaine du nucléaire et de l'éolien *offshore* s'élève à plus de 15 milliards d'euros. EDF, pour réaliser ces projets, aura besoin du tissu industriel régional.

L'astreinte communication dans les CNPE

● L'organisation de l'astreinte communication

Bernadette MAHE-MACAGNO - Cheffe de la mission Communication du CNPE de Paluel

Sur chacun de nos sites, l'astreinte de pilotage de la communication est organisée. Elle est intitulée « Poste de commandement direction n° 5 (PCD5) ». Elle est mobilisable 24h/24 de manière automatique, lors des situations de crise (déclenchement d'un plan d'urgence interne, d'un plan d'appui mobilisation ou d'un plan sûreté protection). Le PCD5 est également mobilisable, en dehors des situations d'urgence, pour toute situation nécessitant un accompagnement informatif et pédagogique auprès de nos parties prenantes :

- lors d'un événement d'exploitation
- lors de la déclaration d'un événement significatif classé sur l'Échelle internationale des événements de sûreté (INES¹), à partir du niveau 1
- lors de l'intervention des secours extérieurs sur le site.

Dans chacun de ces cas, le PCD5 ou la mission communication prend contact avec les parties prenantes du site, puis pilote, si nécessaire, les différentes publications et/ou les prises de parole de la direction du site.

● Les moyens de communication

Nous utilisons majoritairement le téléphone car nous privilégions un contact verbal pour expliquer la situation rencontrée et répondre aux éventuelles questions. En général, nous confirmons par écrit, par messagerie, l'information que nous avons délivrée oralement. Dans certains cas (en fonction de la gravité de l'événement), nous utilisons notre site Internet et notre compte Twitter, pour relayer l'information vers le grand public.

Echanges

Alain CORREA : À la page 8 du document « EDF s'engage », il est mentionné l'utilisation d'un téléphone satellitaire de type Iridium pour communiquer depuis la salle de commande. Ce type de téléphone fonctionne-t-il à travers les structures en béton des salles ?

José DE CARVALHO : Ces téléphones ont été installés dans le cadre des mesures post-Fukushima. La procédure prévoit qu'il faut sortir des salles de commande pour les utiliser. Ces téléphones sont régulièrement testés par les chefs d'exploitation.

Alain CORREA : L'objectif n'est-il pas de communiquer des informations en étant devant l'instrumentation ?

José DE CARVALHO : Non. L'objectif est d'être en capacité de communiquer, aux équipes locales ou nationales de gestion de crise, les évolutions de l'événement ou les informations utiles à la gestion de l'événement, mais pas de les informer en temps réel.

Alain CORREA : Le téléphone satellite n'est utilisable qu'à l'extérieur de la salle de commande. Pourquoi ne pas avoir choisi de vous équiper de Radom, comme les bateaux ?

¹ International Nuclear Event Scale

José DE CARVALHO : Nos téléphones satellite sont utilisés par le chef d'exploitation pour lancer l'alerte dans le cas où il n'est pas en mesure de contacter l'astreinte direction. L'objectif de ces téléphones n'est pas de gérer la crise en temps réel.

Michel MEYNIER : L'accident de Fukushima a mis en évidence les difficultés de communication avec les autorités nationales japonaises : il manquait un mètre de fibre optique pour relier la salle de commande au réseau.

José DE CARVALHO : Nos sites sont équipés de Blocs de sécurité (BDS) : des bâtiments dédiés à la gestion de crise. Par ailleurs, dans les mesures post-Fukushima, il est prévu de construire un nouveau bâtiment de sécurité par site. Ces bâtiments seront équipés de moyens de communication permettant aux équipes de gestion de crises locales de communiquer avec les cellules nationales de crise, la FARN et le chef d'exploitation situé en salle de commande.

Alain CORREA Ces équipements sont toujours prévus pour le futur.

José DE CARVALHO : Nous avons rajouté ces équipements, alors que les ECS ont montré que nos installations étaient conformes à nos référentiels, pour respecter les prescriptions de l'ASN. Nous avons pris des engagements précis sur des échéances et nous les respecterons.

Alain CORREA : Les centrales fonctionnent depuis 40 ans et vous ne serez bien équipés qu'en 2016 ou après.

José DE CARVALHO : Équiper 58 unités de production avec un Diesel ultime secours (DUS) demande du temps.

De plus, nos BDS et nos chefs d'exploitation sont tous équipés de téléphones satellite. Sortir de la salle de commande ne prend pas plus de trente secondes. De plus, les téléphones satellite ne sont qu'un complément au système de communication existant.

Alban VERBECKE : Le téléphone satellite, qui constitue une redondance de niveau 4 voire 5 des moyens de communication, sert à lancer une alerte si tous les autres moyens de communication sont perdus et à communiquer sur une stratégie à adopter à moyen ou long terme. Il n'y a donc pas d'enjeu de temps réel. Communiquer avec ce téléphone en salle de commande serait contre-productif, puisque toute la stratégie moyen-long terme est élaborée en *back-office*.

Alain CORREA : Qu'appellez-vous le moyen-long terme ?

Alban VERBECKE

Dans ce cas, le moyen-long terme signifie quatre heures à dix jours. Suite à l'accident de Fukushima, la sûreté de l'ensemble de nos installations a été contrôlée et tous nos sites ont été jugés conformes. Cependant le Retour d'expérience (REX) Fukushima nous a montré que nous devons être capables de maîtriser l'improbable. Nous étions déjà équipés de quatre DUS, de redondance des sources d'énergie entre les CNPE de Paluel et Penly, et de redondances des sources d'énergie avec l'extérieur. Nous avons néanmoins décidé d'augmenter le nombre de DUS. Avec l'ASN, nous avons donc élaboré un programme de mise en service des DUS supplémentaires, en prenant en compte la réalité du marché. Nos programmes s'étalent donc jusqu'en 2018, en fonction des sites.

Alain TROUËSSIN : En situation de crise, l'opérateur reste aux commandes et le chargé d'exploitation se met en retrait pour relayer l'information. La maîtrise du pilotage est donc conservée en temps réel.

Alain CORREA : En 2005, à Forsmark (Suède), une panne générale d'électricité a atteint la salle de commande, privant les opérateurs de tous moyens de contrôle sur un réacteur en fonctionnement, pendant une dizaine de minutes.

Alban VERBECKE

Je ne connais pas le fonctionnement de cette centrale, ni celui des centrales japonaises. En revanche, je connais celui des centrales françaises et américaines qui fonctionnent sur les mêmes principes d'intégration du REX et de construction. Tous les dix ans, nous faisons un grand nombre de modifications sur nos centrales pour qu'elles soient les plus sûres possibles.

Jany LONCHAY : Vous persistez à dire que l'accident de Fukushima a été causé par un tsunami alors que la commission d'enquête parlementaire japonaise a mis en évidence une erreur humaine.

Alban VERBECKE

L'élément prépondérant de l'événement de Fukushima est le tsunami qui a fait perdre l'ensemble des alimentations électriques de l'installation, privant la centrale des appoints en eau. Sur les sites de Paluel et de Penly, des masses d'eaux importantes situées en hauteur permettent d'alimenter, en cas de perte totale de l'alimentation électrique, l'ensemble de refroidissement de l'installation pendant un certain temps. Pour les sites qui n'en disposent pas, EDF créera des puits pour disposer d'appoints supplémentaires en eau.

Michel MEYNIER

Association Écologie pour la région de Fécamp

Vos futurs systèmes de commande seront davantage vulnérables à la cyber guerre. Comment envisagez-vous la sécurité dans ce domaine ?

Alban VERBECKE

Dans le pilotage des installations, l'interface homme-machine ne change pas. La connexion avec l'extérieur ne change pas non plus.

Mathieu ESTEVAO

Le sujet du numérique pourrait faire l'objet d'une commission technique.

En début d'année, lors d'une commission technique, les membres de la commission avaient préfléché de suivre rigoureusement la modernisation de la salle de contrôle commande et le changement des générateurs de vapeurs.

Système d'autorisation interne

Laurent JAVELLE

Chef de mission sûreté et qualité de la centrale de Penly

Le Système d'autorisation interne au titre des Demandes de modification temporaire des Spécifications techniques d'exploitation (SAI DMT STE) est le même pour les sites de Paluel et de Penly.

L'exploitation des CNPE est régie par un code : les Spécifications techniques d'exploitation (STE). Ces Règles générales d'exploitation (RGE) ont pour objectif de définir :

- les matériels nécessaires au fonctionnement normal du CNPE
- la conduite à tenir lorsque les matériels nécessaires sont indisponibles

- les matériels importants pour conduire l'exploitation en toute sûreté en cas d'accident ou d'incident.

L'exploitant n'a pas le droit de déroger à ces règles. Tout écart doit faire l'objet d'une déclaration d'événement significatif et est classé sur l'échelle INES. L'ASN est la seule autorité pouvant accorder à l'exploitant de déroger à ce code, au titre de l'article 26 de la loi TSN.

Guillaume BOUYT

L'article 26 provient du décret du 2 novembre 2007 d'application de la loi TSN. Cet article prévoit que l'exploitant peut déclarer une modification matérielle ou des règles générales d'exploitation à l'ASN. À défaut d'accord exprès, l'exploitant ne peut mettre cette modification en œuvre que six mois après sa déclaration. En pratique, EDF vise des mises en œuvre antérieures à l'expiration de ce délai. Pour que cela soit possible, l'ASN doit donc donner son accord exprès.

Laurent JAVELLE

Toutefois, l'article 27 du décret prévoit que L'ASN peut déléguer cette autorisation à l'exploitant, pour des modifications jugées mineures, moyennant la mise en place d'une procédure SAI approuvée par l'ASN. EDF a mis en place ce système sur ces 19 sites depuis le 9 septembre 2014. Le SAI est basé sur un processus clair dont EDF rend compte annuellement à l'ASN et qui est repris dans le rapport TSN. De plus, EDF a créé, au niveau national, une Instance de contrôle interne (ICI), qui instruit la demande de déroger aux règles générales d'exploitation de l'exploitant et propose un avis. Ensuite, le représentant national de la Direction de la production nucléaire (DPN) délivre ou refuse l'autorisation de réaliser l'opération envisagée. La décision est alors transmise au site demandeur.

Les demandes de dérogation soumises à l'ICI doivent répondre à des critères d'éligibilité précis, en effet, les modifications envisagées :

- ne doivent pas entraîner de modification matérielle
- ne remettent pas en cause la démonstration de sûreté
- ne nécessitent pas de mise à jour du rapport de sûreté, de l'étude d'impact, de la gestion des déchets, du plan d'urgence interne
- sont justifiées au regard de la sûreté.

En outre, ces modifications répondent à des critères techniques très précis et sont limitées dans le temps (elles ont un effet n'excédant pas deux mois à compter de leur mise en œuvre).

Les dérogations sont donc délivrées par une instance indépendante, présidée par la filière indépendante de sûreté de la division nucléaire. De plus, l'ASN est informée avant la mise en œuvre de chaque DMT STE approuvée par EDF. L'exploitant fournit également à l'ASN un bilan annuel contenant :

- les modifications ayant fait l'objet de réserves ou d'un avis défavorable
- les éventuelles difficultés de mise en œuvre
- les dates de mise en application.

EDF intègre au rapport TSN remis à la CLIN un bilan annuel sur le fonctionnement du SAI DMT STE.

Echanges

Frédéric WEISZ

Pourriez-vous donner un exemple concret de mise en œuvre de ce système ?

Laurent JAVELLE

Le principe de ce système est de pouvoir déroger, sous certaines conditions, en toute sûreté, au code établi.

Alban VERBECKE : Si l'un des ventilateurs servant à refroidir une installation doit être réparé dans les 30 jours, dans le cadre des programmes de maintenance, nous aurons l'autorisation de prolonger le délai de maintenance sans demander d'autorisation expresse à l'ASN.

Par ailleurs, précédemment, Mme Lonchay avait raison : l'élément prépondérant dans l'événement de sûreté de Fukushima est l'absence de travail commun entre le gouvernement, l'exploitant de la centrale et l'ASN locale.

Frédéric WEISZ

Les modifications temporaires demandées dans le cadre du SAI peuvent-elles porter atteinte à la sécurité des personnes ?

Laurent JAVELLE

Non, en aucun cas. Les modifications accordées dans le cadre du SAI ne concernent pas la sécurité, elles sont mineures et visent à améliorer le niveau de sûreté.

Alban VERBECKE

Par exemple, un vendredi soir, un ventilateur est défectueux, mais les autres ventilateurs fonctionnent bien et suffisent à refroidir l'installation. Par principe de précaution, nous devons réparer ce ventilateur. Sans le SAI, nous devrions demander l'autorisation de le réparer à l'ASN. Il nous semble plus intelligent d'avoir des dérogations préalables, pour un certain nombre de matériels, nous permettant d'intervenir rapidement. Ainsi dès le samedi matin, nous pouvons réparer le ventilateur et nous en informons l'ASN le lundi matin.

Alain CORREA

Le ventilateur me rappelle l'incident du 5 avril 2012.

Alban VERBECKE

Cet événement est toujours classé niveau 1.

Alain CORREA

Nous n'avons toujours pas été informés des conclusions de l'ASN sur cet incident qui concernait justement un ventilateur.

Guillaume BOUYT

Le SAI est un processus qui permet à EDF de déroger seulement à certaines règles des STE de manière temporaire. Ces dérogations doivent être justifiées, analysées au préalable et, le cas échéant, des mesures compensatoires sont définies.

Michel MEYNIER

À chaque fois que nous recevons des avis de départ de feu, ils correspondent à des échauffements de paliers. C'est sidérant.

Laurent JAVELLE

Dès lors que nous appelons les pompiers, nous qualifions l'événement « départ de feu mineur ».

José DE CARVALHO

En réalité, il ne s'agit pas de départs de feu mais de dégagement de fumée : des pièces d'usure peuvent parfois s'échauffer.

Laurent JAVELLE

Quand nous constatons un dégagement de fumée, nous appelons la salle de commande (il s'agit d'un « appel témoin ») qui alerte les pompiers. Dans ce cas, la CLIN et les mairies locales sont prévenues.

José DE CARVALHO

Nous demandons aux opérateurs de salle de commande d'appliquer les procédures sans réfléchir.

Laurent JAVELLE

Sur le site de Penly, six départs de feu mineurs ont eu lieu depuis le début de l'année, mais nous n'avons jamais utilisé un seul moyen d'extinction.

Nous préférons en faire trop plutôt que nous retrouver démunis si jamais nous devons lutter contre le feu.

José DE CARVALHO

Le principe de gestion d'un événement, quel qu'il soit, est d'abord de lancer l'artillerie lourde et ensuite de dégréer.

Dominique BELTRAME

Je préfère voir les pompiers passer pour aller au CNPE de Paluel plutôt que d'imaginer qu'EDF gère seul ses problèmes. C'est plus rassurant.

Michel MEYNIER

Vous avez raison sur le fond, mais en termes d'image, voir sans arrêt passer les pompiers n'est pas rassurant.

Guillaume BOUYT

Les départs de feu mineurs auxquels vous faites référence n'ont aucunement donné lieu à des événements significatifs pour la sûreté. Le plus souvent, ces départs de feu se produisent dans des zones non nucléaires de l'installation.

Gérard COLIN

Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

Pour tous les départs de feu signalés dans les établissements nucléaires ou industriels répertoriés de la Vallée de la Seine, les sapeurs-pompiers mettent en œuvre une procédure de départ normal : une dizaine de véhicules se rendent sur les lieux et reviennent s'il n'y a rien. Cette procédure peut surprendre le public.

José DE CARVALHO

Parfois, il nous arrive de stopper l'alerte, mais les pompiers souhaitent venir sur le site pour confirmer notre diagnostic.

Laurent JAVELLE

Parfois le principe de précaution aboutit à des retours d'expériences excessifs. En outre, le personnel du SDIS est très sollicité. Les interventions de précaution ne pourraient-elles donc pas être limitées de manière à concentrer les ressources sur de véritables accidents ?

L'information dans le domaine du nucléaire étant un sujet très sensible, la fin d'un départ de feu, réel ou non, doit être confirmée par un professionnel. Peut-être qu'un jour, nos exigences à ce niveau pourraient diminuer. En effet, le personnel des CNPE est très compétent et apte à stopper une alerte incendie.

Présentation des rapports sur la sûreté et la radioprotection des installations nucléaires de Penly et de Paluel

Dispositions prises en matière de sûreté nucléaire

Alban VERBECKE

La sûreté nucléaire est assurée de trois manières dans les installations nucléaires :

- par la défense en profondeur (les CNPE sont dotés de trois barrières de sûreté : gaine du combustible, circuit primaire fermé et enceinte de confinement)
- par la redondance des circuits
- par la transmission de la culture de sûreté aux agents et aux prestataires (en moyenne, chaque agent bénéficie de 4,5 semaines de formation par an).

Nous avons également une filière indépendante de sûreté : au sein de chaque installation, un service d'une quinzaine de personnes est dédié à la vérification des paramètres de sûreté de l'installation. Ce service, placé sous l'autorité du chef de mission sûreté-qualité, rend compte de ses résultats directement au directeur d'unité. En outre, l'ASN, organisme indépendant, effectue également des contrôles sur nos installations.

Dispositions prises en matière de radioprotection

● Définitions

Le Sievert (Sv) est l'unité utilisée pour évaluer l'impact des rayonnements radioactifs sur l'homme. En France, la radioactivité naturelle est de l'ordre de 2,5 mSv par an, alors qu'une personne qui travaille dans une installation nucléaire est exposée, en moyenne à 0,01 mSv par an.

Un corps qui vieillit, ou qui se désintègre parce qu'il n'est pas stable, émet des rayonnements alpha, bêta ou gamma qui percutent les êtres humains. Le Becquerel (Bq) est le nombre de percussions reçues par le corps par seconde. Ce nombre, en fonction de l'endroit de percusion, est traduit en Sv.

● Résultats

En 2013, sur les deux centrales, aucun intervenant n'a reçu de dose radioactive supérieure à 12 mSv. Ce chiffre est en constante diminution. Sur nos chantiers, nous mesurons en permanence la dosimétrie reçue par nos salariés. Nous mesurons le temps d'intervention et nous élaborons un retour d'expérience sur chaque intervention. Notre objectif final est, demain, de pouvoir entrer en zone nucléaire en tenue civile, comme c'est le cas sur certains sites nucléaires, comme celui de Golfech. Sur le site de Penly, nous entamerons cette démarche en 2016 pour aboutir au résultat attendu en 2017.

José DE CARVALHO

À Paluel, nous avons choisi d'attendre la fin des visites décennales pour adopter ce type de fonctionnement.

Alban VERBECKE

Le contrôle de la dosimétrie est identique pour tous les intervenants (agent EDF ou prestataire).

Événements survenus sur les installations en 2013

● CNPE Penly

En 2013, sur le site de Penly, nous avons déclaré 16 événements marquants en termes de sûreté, dont un Événement significatif de sûreté de niveau 1 (ESS1). Ce dernier a eu lieu lors d'une opération de rechargement. Le système de refroidissement des éléments combustibles était à l'arrêt et l'un des robinets de la voie de secours était en position fermée alors que les règles d'exploitation exigeaient son ouverture. Toutefois, quand cette voie de secours est démarrée depuis la salle de commande, les robinets se mettent automatiquement en mode ouverture. L'ESS1 n'a donc pas réellement eu d'impact sur la sûreté de l'installation.

En 2013, sur le site de Penly, nous avons déclaré trois Événements significatifs pour l'environnement (ESE) :

- la présence d'eau tritiée dans l'intercuvelage d'un bac de rétention
- une émission de fluides frigorigènes, dans l'atmosphère, supérieure à la limite autorisée par la réglementation environnementale
- un rejet de 3,56 kg d'hydrocarbure en mer.

● CNPE Paluel

En 2013, sur le site de Paluel, nous avons déclaré à l'ASN 46 ESS, dont cinq de niveau 1 :

- un événement générique (affectant plusieurs sites du parc nucléaire)
- deux mauvaises positions de vanne
- un non-respect du gradient de montée en puissance
- l'indisponibilité d'un équipement de contrôle commande pendant quelques heures.

Ces cinq ESS1 n'ont pas eu de conséquence sur la sûreté de l'installation et les voies de secours étaient totalement disponibles. Entre 2012 et 2013, nous avons divisé par trois le nombre d'ESS1 déclarés. Les travaux engagés sur le site nous ont donc permis de progresser dans le domaine de la sûreté. En toute transparence, nous déclarons systématiquement tous les événements à l'ASN et, dans un souci d'amélioration continue, nous mettons des actions en place pour éviter qu'ils ne se renouvellent.

Nous avons également déclaré trois ESE :

- deux émissions de fluides frigorigènes liées à des défauts de garniture sur des groupes froids
- un dépassement des seuils fixés par l'arrêté de rejet sur une durée de 24 heures.

Actuellement, nous traitons le bicarbonate de l'eau de la Durdent (que nous prélevons pour produire notre eau alimentaire) avec de la chaux et du chlorure ferrique. Les limites de rejets qui nous ont été fixées par arrêté ne prennent pas en compte le mode d'exploitation des chaînes de production d'eau déminéralisée. Nous instruisons donc actuellement avec l'ASN une modification de l'arrêté de rejet.

Rejets dans l'environnement en 2013

Chaque année, sur chaque CNPE en France, en moyenne 20 000 contrôles sont effectués : contrôle des poussières atmosphériques, de la radioactivité ambiante, de l'eau, du lait et de l'herbe. Ces contrôles font l'objet d'un programme de surveillance soumis à l'approbation de l'ASN, qui effectue des visites de surveillance sur ce thème. En complément, EDF fait réaliser des études annuelles radioécologiques et hydrobiologiques d'impact sur les écosystèmes par l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) et par l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER). EDF contribue également à l'optimisation de la surveillance environnementale via le Réseau national de mesure de radioactivité dans l'environnement (RNME), sous l'égide de l'ASN.

José DE CARVALHO

Outre le programme de surveillance de l'environnement, EDF assure un contrôle permanent des rejets gazeux radioactifs et des rejets liquides radioactifs et non radioactifs. En 2013, les rejets liquides et gazeux pour Penly et Paluel ont été inférieurs aux valeurs limites des autorisations réglementaires. Aucune anomalie n'a été constatée.

Par ailleurs, chaque année, EDF remet à la CLIN et aux pouvoirs publics un rapport complet sur la surveillance de l'Environnement. De plus, les mesures environnementales sont publiées sur les sites Internet des CNPE et dans leurs lettres mensuelles.

Alban VERBECKE

Chaque CNPE rejette des quantités de tritium très importantes. Ces rejets sont inhérents au fonctionnement des centrales nucléaires : plus une centrale fonctionne, plus le lithium et le bore, dans la cuve du réacteur, sont activés par les neutrons et fabriquent du tritium. Le tritium rejeté est de l'ordre de 40 Téra Bq par an. Cependant, le tritium est un élément naturel et cette valeur est inférieure à la radioactivité naturelle fabriquée par l'azote atmosphérique sous l'effet des rayons solaires (70 000 Téra Bq).

Les déclarations de rejets radioactifs chimiques illustrent la finesse des déclarations réalisées par les CNPE. Le site de Penly a déclaré, en octobre 2013, un rejet de 3,56 kg d'hydrocarbure, car le dysfonctionnement d'une centrifugeuse avait entraîné un dépassement des valeurs limites de rejet (23 mg/l au lieu de 5 mg/l). Par ailleurs, tous les rejets du CNPE, y compris les eaux de vaisselle, de toilette ou de douche, sont contrôlés. Nous devons injecter suffisamment de dioxygène dans les bassins d'épuration pour que les bactéries se développent et digèrent les matières en suspension. Lorsque la demande biochimique en oxygène est déséquilibrée, nous déclarons un Événement intéressant pour l'environnement (EIE). Nous en avons déclaré un, pour le site de Penly, en mai 2013.

Gestion des matières et déchets radioactifs

Il existe deux types de déchets radioactifs :

- les déchets fortement radioactifs
- les déchets peu radioactifs.

Le taux de réutilisation des éléments combustibles est supérieur à 85 %. Depuis l'ère du nucléaire en France, les combustibles vitrifiés correspondent au volume de deux piscines olympiques. Les tenues blanches, les bottes et les cagoules, utilisées pour entrer en zone nucléaire, sont considérées comme des déchets radioactifs (même si leur radioactivité est extrêmement faible) et mises, après utilisation, dans des fûts.

Les évacuations de déchets et matières radioactives sont proportionnelles au niveau de production de la centrale.

Les déchets nucléaires étant un sujet sensible, nous pourrions faire, aux membres de la CLIN, une présentation spécifique sur ce thème.

Actions en matière de transparence et d'information

Les sites Internet de Paluel et de Penly diffusent des informations définies par l'arrêté du 7 février 2012 fixant les règles générales relatives aux INB. Notre objectif est de fournir toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la CLIN.

Echanges

José DE CARVALHO

Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Marcoule travaille sur la radiotoxicité des déchets des CNPE et sur l'élaboration de nouveaux combustibles. L'objectif est d'obtenir, après traitement, un combustible usé de radioactivité équivalente à celle du combustible avant son utilisation. La faisabilité de ce projet a été démontrée en laboratoire.

Alain CORREA

En laboratoire, la transmutation fonctionne sur quelques milligrammes de déchets dont les composants sont bien déterminés. Dans les CNPE, vous devez traiter des milliers de tonnes d'un cocktail invraisemblable d'éléments.

L'ASN a mesuré 2 Méga Bq par litre d'eau dans les bacs de rétention de Penly. Ces mesures sont loin de celles que vous évoquiez.

Alban VERBECKE

Nous devons exercer des contrôles et mettre en place des programmes de maintenance sur un certain nombre de bacs de rétention. Ces derniers sont utilisés pour collecter des trop-pleins de récipients et sont équipés d'un système de double enveloppe et de capteurs. Nous avons détecté de l'humidité dans la seconde enveloppe, mais l'ensemble des produits radioactifs sont restés stockés dans la première ou la seconde enveloppe.

La corrélation entre la nappe d'eau souterraine de Penly et le tritium des bacs de rétention est difficile à établir. En revanche nous rejetons, par les voies normales (puits à l'extérieur de la centrale), du tritium en grande quantité. Compte tenu des phénomènes de marée et de pluies, nous retrouvons donc une concentration de tritium légèrement plus élevée à certains endroits sur la centrale. Notre nappe souterraine affiche des valeurs de tritium habituellement comprises entre 15 et 20 Bq par litre. Lorsque ces valeurs atteignent 20 à 40 Bq par litre, nous informons l'ASN de cette montée d'activité.

Mathieu ESTEVAO

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) considère que l'eau est potable jusqu'à 10 000 Bq par litre. L'élévation de radioactivité déclarée est loin des seuils sanitaires.

Alain CORREA

Non, la mesure effectuée par l'ASN est 200 fois supérieure au seuil de l'OMS.

Guillaume BOUYT

Nous avons mesuré 2 Méga Bq de tritium dans l'intercuvelage d'un puisard et non à l'extérieur du site.

Alain CORREA Le béton du puisard est poreux.

Guillaume BOUYT

Les mesures réalisées par EDF sur la concentration en tritium de la nappe sont de quelques dizaines de Bq par litre.

Jany LONCHAY

Comment sont évacués les déchets vers AREVA ?

Guillaume BOUYT

Ils sont évacués par voie ferrée jusqu'au terminal de Valognes, puis par camion jusqu'à l'usine d'AREVA de la Hague.

Bilan annuel du contrôle de l'ASN en 2013 pour les centrales de Paluel et Penly

Présentation de l'ASN

● Cadre général

Guillaume BOUYT

L'ASN a un statut administratif particulier, car elle est une autorité administrative indépendante créée par la loi TSN du 13 juin 2006. Elle est indépendante vis-à-vis :

- de tous les responsables d'activité nucléaire dans le domaine industriel et médical
- de tous les acteurs qui définissent ou défendent des orientations en matière de politique énergétique.

L'ASN ne dépend pas d'un ministère de tutelle, mais est dirigée par un collège de cinq commissaires inamovibles au mandat de six ans non renouvelable. Ce collège a été renouvelé en 2012, mais Michel Bourguignon quittant le collège le 12 novembre 2014, il sera remplacé.

● Missions

L'ASN a pour mission de :

- développer la réglementation générale et particulière de chaque installation contrôlée
- instruire des demandes d'autorisations individuelles
- contrôler la mise en œuvre des autorisations accordées ou de la réglementation édictée
- informer le public
- assister le gouvernement en cas de situation d'urgence radiologique.

● Organisation

L'ASN se compose de services centraux et de divisions territoriales. Ces dernières ont une vocation interrégionale comme la division de Caen de l'ASN qui couvre le territoire de la Haute et de la Basse-Normandie.

L'ASN emploie environ 500 agents – dont 280 inspecteurs –, réalise un peu plus de 2 000 inspections par an, et gère un budget global d'environ 150 millions d'euros partagé à moitiés sensiblement égales entre l'ASN et son expert technique (l'IRSN).

La division de Caen de l'ASN

La division de Caen de l'ASN emploie une trentaine d'agents dont 22 inspecteurs (en 2013) pour le contrôle, sur le terrain, des activités nucléaires de proximité et le contrôle des INB.

Le contrôle des activités du nucléaire de proximité en Normandie concerne :

- les équipements médicaux lourds (radiothérapie)
- les appareils de radiodiagnostic médical et dentaire

- les sociétés de radiographie industrielle
- les équipements industriels et de recherche
- les organismes agréés pour les contrôles de radioprotection.

Le contrôle des INB en Normandie et Bretagne concerne :

- les centrales d'EDF (Flamanville, Paluel et Penly) et le chantier EPR
- l'établissement d'AREVA de La Hague
- le centre de stockage de la Manche de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)
- le Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) à Caen
- le démantèlement de la centrale nucléaire EDF de Brennilis.

En 2013, la division de Caen de l'ASN a réalisé 154 inspections des INB (dont 41 pour les sites de Paluel et de Penly).

Au terme de son action de contrôle, l'ASN considère que le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en Normandie est globalement assez satisfaisant. Si le niveau de sûreté nucléaire est globalement stable, des disparités de niveau peuvent être constatées entre les sites industriels ou dans certains domaines d'activité. Aujourd'hui, la situation des sites d'EDF est relativement homogène sur la région normande, mais cette stabilité ne doit pas masquer le sens des missions de l'ASN qui consistent à faire progresser la sûreté nucléaire et la radioprotection.

Les suites de l'accident de Fukushima

Depuis le 11 mars 2011, l'ASN poursuit le travail engagé par les ECS des installations prioritaires, dont les centrales de Paluel et de Penly. Au terme d'un premier examen des dossiers transmis par EDF, en janvier 2012, l'ASN a considéré que le niveau de sûreté des installations est suffisant pour qu'elles ne soient pas arrêtées immédiatement. Dans le même temps, l'ASN considère que la poursuite de leur fonctionnement nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté dont elles disposent déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes. Dans cette perspective, l'ASN a fixé, le 26 juin 2012, une trentaine de prescriptions complémentaires. En particulier, l'ASN a demandé aux exploitants de mettre en place un noyau dur de dispositions matérielles et organisationnelles en vue d'accident, au-delà des marges actuelles et sur des temps longs. Les exploitants ont travaillé sur ce sujet et ont fourni des études à l'ASN. Après instructions de celles-ci, l'ASN a fixé le 21 janvier 2014, des exigences complémentaires relatives au noyau dur pour les réacteurs des centrales nucléaires. Le noyau dur consiste à prévenir un accident grave, à en limiter les conséquences et à renforcer les dispositions de gestion de crise en cas d'accident prolongé sur une longue période.

Depuis 2012, l'ASN réalise des inspections de suivi du déploiement des prescriptions post-Fukushima. En 2013, les inspections réalisées ont permis de suivre les engagements identifiés lors des premières inspections de 2012, et de contrôler les premières mesures mises en place à l'issue des ECS. Au 31 décembre 2012, la FARN devait être projetable sur un réacteur nucléaire de n'importe quel site exploité par EDF en moins de 24 heures. Au 31 décembre 2014, l'objectif est de pouvoir projeter la FARN sur l'ensemble des réacteurs.

La centrale EDF de Penly

● Bilan 2013

En 2013, l'ASN a réalisé 20 inspections à la centrale de Penly. Cette centrale a déclaré un ESS de niveau 1 sur l'échelle INES (contre deux en 2012). L'ASN considère que ce site a une situation équilibrée et positive concernant, d'une part, le suivi du REX détaillé après l'événement du 5 avril 2012 qui a touché le réacteur n° 2 et, d'autre part, le dynamisme de la culture de la radioprotection. En revanche, l'ASN estime que la surveillance des opérations de maintenance, en particulier lors des arrêts, doit être renforcée. L'ASN considère également que le site a manqué de rigueur dans la définition de dispositions préventives qui auraient permis d'éviter l'inétanchéité de dispositifs de collecte d'effluents contenant du tritium.

Globalement, l'ASN considère que le site de Penly conserve la dynamique observée au cours des années précédentes et se distingue de manière positive, en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, par rapport à l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF. En outre, les performances en matière de protection de l'environnement rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF.

● Priorités pour 2014

En 2014, les priorités de l'ASN ont concerné le contrôle de la VD du réacteur Penly 2, avec la réalisation de l'épreuve de requalification périodique du circuit primaire et de l'épreuve d'étanchéité de l'enceinte. Au terme de cette VD, EDF doit produire un rapport de réexamen. Après instruction de ce dossier, l'ASN fixera probablement des prescriptions complémentaires pour la poursuite de l'exploitation pour les dix années suivantes.

L'ASN a également contrôlé la VP pour maintenance du réacteur Penly 1. La VD de ce réacteur a donné lieu, le 13 mai 2014, à une décision de l'ASN fixant des prescriptions pour la poursuite d'exploitation, qui concernent, en particulier la surveillance des circuits de la source froide du réacteur.

En 2014, l'ASN porte également une attention particulière aux activités de surveillance des prestataires. La défaillance de ces activités peut, en effet, entraîner des non-qualités de maintenance, comme cela a été identifié précédemment sur le site.

Concernant le suivi des suites de l'incident de 2012 sur le réacteur Penly 2 (départ de feu sur une pompe primaire), l'IRSN a conclu que le feu n'avait pas fragilisé le métal. L'incident n'a donc pas eu de conséquences matérielles. En outre, les résultats de l'expertise de l'IRSN en matière de facteurs organisationnels et humains n'ont pas encore été communiqués.

La centrale EDF de Paluel

● Bilan 2013

En 2013, l'ASN a réalisé 21 inspections sur le site de Paluel et 12 jours d'inspection du travail. Sur ce site, 46 événements significatifs ont été traités, dont six ESS de niveau 1 (contre 13 en 2012). Ces chiffres diffèrent de ceux rapportés par EDF car l'ASN n'utilise pas la même règle d'attribution des événements génériques. L'ASN note une diminution sensible du nombre d'ESS de niveau 1 depuis 2012. Cette progression est le résultat de l'amélioration de la gestion des activités d'arrêt sur le plan de la sûreté. En revanche l'ASN considère qu'EDF doit

porter une attention particulière sur, d'une part, la surveillance et le contrôle de la qualité des opérations de maintenance, et d'autre part, la culture de radioprotection.

Les performances du site en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent globalement l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF.

● Priorités pour 2014

Les priorités de l'ASN en 2014, sur le site de Paluel, ont concerné le contrôle des trois arrêts pour simple rechargement (Paluel 1, 2 et 4). En outre, une inspection de revue du site est programmée du 3 au 7 novembre 2014. L'année 2014 est aussi consacrée à l'instruction de dossiers portant sur la préparation de la troisième VD du réacteur Paluel 2. L'ASN instruit également le projet de modification de l'arrêté réglementant les rejets. En 2016, l'ASN prendra, en lieu et place d'un arrêté, deux décisions, l'une réglementant les rejets et l'autre les modalités de rejets.

En outre, l'ASN suivra la mise en œuvre du SAI des CNPE de Paluel et Penly.

● Inspection de revue de Paluel

L'inspection de revue du CNPE de Paluel se déroulera du 3 au 7 novembre 2014. Cette étape doit permettre de préparer la troisième VD du réacteur Paluel 2 qui concernera une amplitude d'opérations très importantes, comme le remplacement du générateur de vapeur ou la refonte du contrôle commande. L'axe principal de cette inspection est l'examen de la gestion des modifications opérées, et essentiellement l'organisation qui doit permettre de gérer ces modifications. Une dizaine d'inspecteurs de l'ASN (provenant essentiellement d'autres divisions territoriales) et une dizaine d'experts de l'IRSN seront chargés de mener l'inspection de revue. Au cours de la semaine d'inspection seront balayés une dizaine de sous-thèmes (la maîtrise des arrêts, des interventions de maintenance, des référentiels prescriptifs et des prestataires, le vieillissement des matériels, la logistique de la troisième VD, etc.).

Les quatre unités de production de Paluel connaîtront leur troisième VD décennale entre 2015 et 2018. La troisième VD de Paluel 2 sera la première de ce type pour les réacteurs de 1 300 MW.

L'information et la consultation du public

L'ASN poursuit ses actions de développement de l'information du public au travers de l'élargissement des informations mises à disposition du public sur son site Internet. Ainsi, à présent, peuvent être consultés des courriers de prise de position de l'ASN et certains avis de l'IRSN. L'ASN a également mis en œuvre une pratique élargie des consultations du public. Désormais, non seulement les textes réglementaires, mais aussi les décisions individuelles, qui concernent chaque site, sont soumis à la consultation du public sur le site Internet de l'ASN.

L'ASN continue par ailleurs de participer aux CLI et de publier un rapport annuel (présenté à la presse et au Parlement). En outre, l'ASN tient à disposition du public plus de 12 000 lettres de suite d'inspection sur son site Internet. De plus, le site www.mesureradioactivite.fr donne accès à tous à la cartographie des mesures centralisées de l'IRSN et des exploitants dans le cadre du RNME.

Echanges

Agnès THIOU

Comment la CLIN sera-t-elle associée à l'inspection de revue ?

Guillaume BOUYT

L'ASN fera une restitution des conclusions de cette inspection lors de la prochaine réunion, après l'inspection de revue. Avez-vous d'autres propositions ?

Agnès THIOU Les membres de la CLIN pourraient-ils participer à l'inspection ?

Guillaume BOUYT

L'ASN est favorable à ce type de participation sous réserve qu'elle n'entrave pas l'efficacité des inspections et que l'exploitant l'accepte.

Agnès THIOU Un ou deux membres de la CLIN pourraient participer à l'inspection sur certains thèmes sur lesquels la CLIN souhaite travailler.

José DE CARVALHO

Nous ne sommes pas opposés à la participation des membres de la CLIN aux visites de surveillance. Cependant, cette inspection de revue mobilise déjà une vingtaine de personnes pendant une semaine entière durant un arrêt de tranche de trente jours. Ce dispositif nous pose des difficultés.

Alban VERBECKE

Avec Jean-Jacques Létalon et M. Huffetau, nous avons étudié les modalités de la participation des membres de la CLIN aux inspections et défini le cadre suivant :

- les invités sont des observateurs, ils ne perturbent pas l'inspection et ne posent pas de question
- les invités respectent les consignes de sécurité
- les invités respectent les agents en temps réel et *a posteriori*
- les invités ne représentent pas de menace, ils n'impactent pas le champ sécuritaire de l'installation
- les invités n'ont pas de contentieux juridique en cours avec EDF à titre personnel ou au titre de l'entité qu'ils représentent.

Je suis favorable à l'ouverture du site aux membres de la CLIN et au partage de l'information. Les exploitants ont intérêt à montrer, en toute transparence, tout ce qu'il se passe sur leurs sites. Toutefois, les directeurs d'unité sont responsables de la sécurité du site, de la sûreté, de la protection de l'environnement et de l'image de l'entreprise.

Si nous travaillons ensemble, dans un climat de confiance, l'ouverture du site aux visiteurs est acceptable. En revanche, dès que les documents remis sont utilisés à des fins personnelles ou politiques et que les visiteurs simulent des événements significatifs dans des médias, comme Médiapart, cela porte atteinte, *a posteriori*, à la personne victime de l'événement et à l'entreprise. Nous ne voulons pas empêcher l'expression d'opinions politiques : nous acceptons que des faits réels soient relatés, mais pas que des scénarios déformant la réalité soient diffusés dans les médias.

Par ailleurs, lors d'une visite d'inspection M. Correa a dit qu'il était très étonné de la propreté du site de Penly et du niveau de professionnalisme des agents.

Alain CORREA

Sera-t-il possible de connaître le résultat de l'épreuve de requalification du circuit primaire et de l'enceinte ?

Guillaume BOUYT

La requalification périodique du circuit primaire principal du réacteur Penly 2 fera l'objet d'un procès-verbal signé par l'ASN. Si vous en faites la demande, ce document administratif vous sera communiqué.

Alain CORREA

Ce document détaille-t-il le protocole utilisé pour l'épreuve ?

Guillaume BOUYT

Le document qui vous sera transmis s'inscrira dans les dispositions relatives à la loi TSN.

Alain CORREA

A priori, les Générateurs de vapeur (GV) sont considérés comme des sources radioactives scellées. Quelle est la différence entre un colis de déchets nucléaires scellés et un GV ?

Guillaume BOUYT

La notion de colis est très générale et sous-tend une notion de transport. Le statut du colis dépend de son contenu : déchets nucléaires de faible ou de forte activité, matières nucléaires radioactives (qui seront réutilisées), etc. De plus, le statut de source radioactive est un statut administratif défini par le code de la santé publique. Le statut de source radioactive scellée et celui de déchet radioactif sont deux notions administrativement indépendantes.

Alain CORREA

Ils ne sont donc pas traités de la même façon.

Guillaume BOUYT

La réglementation est complexe, en effet, une source radioactive scellée peut aussi être un déchet.

Alain CORREA

Je confirme les propos de M. Verbecke sur ma visite du site de Penly.

Par ailleurs, les conclusions de l'enquête sur les Facteurs organisationnels et humains (FOH) de l'incident de Penly du 5 avril 2012 ne sont toujours pas connues. Nous ne connaissons pas encore les causes de cet incident, j'ai donc proposé un scénario probable sur Médiapart. Je regrette de ne pas avoir pu, ce matin, visiter le réacteur, sur votre interdiction, alors que le contentieux juridique sur cette affaire est terminé. EDF n'ayant pas fait appel, l'affaire est close. Votre interdiction est donc caduque d'un point de vue administratif, elle ne relève que d'un avis personnel.

Alban VERBECKE

Aucun système administratif ne définit mon droit ou non à vous exclure.

Par ailleurs, la décision de faire ou non appel n'est pas encore prise.

Alain CORREA

Selon les documents officiels remis par l'avocat de « Stop EPR » à notre collectif, EDF n'a pas fait appel du jugement.

Alban VERBECKE

Au-delà de cette affaire, je ne suis pas satisfait de la façon dont vous utilisez les informations que nous vous donnons. Vous les déformez pour les utiliser à des fins personnelles. Mon rôle n'est pas de vous inviter sur notre site afin que vous donniez une mauvaise image de l'entreprise. En revanche, si demain vous adoptez la même posture que d'autres personnes ayant des convictions antinucléaires – que je respecte profondément – comme M. Weisz, vous pourrez participer aux visites de site. Mais, à ce jour, je n'ai pas confiance en vous.

Mathieu ESTEVAO

La semaine dernière a eu lieu une commission communication. Durant cette réunion de travail, nous avons décidé que le thème général du prochain *CLIN-infos* et de la réunion publique serait la VD3 de Paluel. Par ailleurs, nous avons annoncé que la réunion publique aurait lieu fin janvier ou début février 2015, mais, compte tenu des élections cantonales de mars 2015, il est possible qu'elle soit reportée. Nous vous tiendrons informés.

Serge BOULANGER

Merci pour votre participation.



Compte-rendu – CLIN Paluel Penly
15 octobre 2014

© Département de Seine-Maritime 2014